

Antoine Krummenstoll, chanoine de Saint-Pierre de Genève, ou la carrière étrange du premier Bailli de Gruyère [suite et fin]

Autor(en): **Næf, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 2

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXVIII^{me} Année

N^o 2

Mars-Avril 1940



ANTOINE KRUMMENSTOLL, CHANOINE DE SAINT-PIERRE DE GENÈVE, OU LA CARRIÈRE ÉTRANGE DU PREMIER BAILLI DE GRUYÈRE

par HENRI NÆF.

(Suite et fin.)

L'éphémère curé de Saint-Aubin n'avait point encore conquis ses grades universitaires lorsque mourut son père. Cependant, le 24 août 1538, un mois avant le décès de ce dernier, et apparemment par égard pour le moribond, il fut nommé chanoine de St-Nicolas, sans l'ordination¹.

Une année après, il partait pour Paris, afin d'y terminer ses études. Le 10 juillet 1539, le gouvernement de Fribourg mettait à sa disposition l'une des deux bourses que François I^{er} réservait à ses alliés de la Sarine en son université². Antoine fit à Paris un séjour prolongé, dont il rapporta, vers 1542, le diplôme de maître

¹ G. BRASEY, *Le Chapitre de Saint-Nicolas*, p. 152-153. — Le Père Apollinaire Dellion (*Dic. hist. et stat. des paroisses*, t. VI, p. 323) se trompe quand il dit que cette élection eut lieu après qu'Antoine eût « terminé ses études à l'université de Paris ».

² « Es hand min G. Herren die zwen ständt ze Parys gegönt, mittnamen hern Anthonin Krumenstoll seligen zweyen sünen den einen, unnd Wilhelm Tschachtlins sun den andren » (R. M. 57, à la date). — Cf. G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, p. 267.

ès arts. Le 26 janvier 1543, la Seigneurie fribourgeoise le nommait à la cure d'Echallens¹.

Muni de titres scientifiques qui levaient les obstacles, il voyait, dès lors, se clarifier sa situation au Chapitre de St-Pierre, qui s'était installé à Annecy. Seulement, la sécularisation des terres capitulaires rendait les prébendes fort maigres. Des affaires de famille (dettes et malversations de son frère Humbert, partages résultant de la mort de son frère aîné) ramenèrent souvent Antoine à Fribourg², quand, subitement, une déclaration solennelle, faite au Petit Conseil, bouleversa l'existence du jeune homme. Le 16 juin 1547, Messire Antoine Krummenstoll se présenta au Conseil, lui annonça « qu'il ne voulait pas devenir prêtre, pour plusieurs raisons rapportées par lui », remercia Leurs Excellences de tout

¹ DELLION, *Dictionnaire*, t. VI, p. 324; E. DUPRAZ, (dans E. MOTTAZ, *Diction. hist., géogr. et stat. du canton de Vaud*, t. I, p. 644, art. Echallens).

² « Cyriacus Britton, cytoyent habitant en la cytez de Parys, résidant en la ruez Saint Anthoine », confesse avoir reçu de « messire Anthoine Krumenstoll, au nom et pour la part de Umbert son frère », la somme de 75 écus d'or « pour et à cause de toutes querelles, demandes et astringtions que ledit Umbert estoit entenuz audit Ciriacus, tant pour dispense faicte en la maison dud. quittateur, pour chevaulx et abilliement que pour responce », c'est-à-dire pour des cautionnements faits par le créancier (R.N. 153, f° 19 v°; 1^{er} mai 1544). — Le 30 octobre 1544, Humbert, substitut du secrétaire d'Etat, pour amortir ses dettes, se servait dans la caisse de l'Etat: une amende de 100 livres lui est infligée, mais on tient l'affaire secrète par égard envers la famille (R. M. 62). — Le 3 décembre, les quatre frères, Antoine, « fryer khünsten magister », Hans Dietrich, Humbert, Wilhelm (représenté par son tuteur Hans Lary, ancien bailli de Rue), tous fils de feu Antoine et de « Jonna von Schönffels, wylend gedachts herrn Anthoni Krumenstolls seligen nachgelassne wittfrouw », d'une part, l'orfèvre Peter Reinhart au nom de Hansmann Taverneis, fils d'Elisabeth Krumenstoll, et le « Kantengiesser » (potier d'étain) Uly Herpst, d'autre part, procèdent à la division de l'hoirie (R.N. 154, f° 6 v°). — Le 9 juillet 1545, les quatre frères (le dernier étant toujours mineur) donnent à bail, pour un an, leur maison et auberge de la Couronne, sise au Bourg (R.N. 152, f° 147 v°). — Le 6 août, les mêmes (Hans Lary au nom du cadet) partagent la succession paternelle; « Janne Schönfels, relaixé du prenommez feuz seigneur Krumenstoll, mère des susnommez quatre frères » est encore vivante (R.N. 154, f° 208). — Au 26 mai 1546, « Anthony Krummenstoll, fryer künsten magister, burger zu Fryburg » se retrouve en cette ville (R.N. 152, f° 115).

le bien qu'il en avait reçu et les pria de ne pas lui tenir rigueur de sa résolution¹.

L'on trouve ici la clef de l'énigmatique « apostasie ». Renonçant à ses dignités, Messire Antoine se fit radier du Chapitre de St-Nicolas en même temps que du Chapitre de St-Pierre, au scandale² de ses confrères savoyards. Apparemment, ceux-ci ignorèrent les causes de cette conversion à rebours ; nous ne sommes guère



Sceau d'Antoine I Krummenstoll

utilisé dans un acte du 3 août 1545 par sa veuve et ses deux fils aînés. Antoine II y est qualifié maître ès arts libéraux et chanoine de St-Nicolas.

(Archives de l'Etat de Fribourg, Fonds Diesbach.)

plus avancés ; cependant, il nous est permis d'embrasser une période de vie qu'ils ne connaissaient pas et qui réhabilite Krummenstoll.

Si contraire aux usages que fût la décision du curé, maître ès arts et chanoine sans être prêtre, et toutes réserves gardées sur

¹ « H. Anthoni Krumenstol der hatt sich erluttert er welle nit priester werden, in ansächung viler erzallten ursachenn und daruff mine G. Herren umb alles gutt gedanckt, si gebetten an siner antwurt dhein args zu haben » (R.M. 64). — Le 4 mars 1547, Antoine passait acte notarié « à cause des biens, terres et possessions délaissés par feuz vénérable domp George Sinevey, jadix son oncle », curé d'Everde (R.N. 153, f° 45). Le 11 novembre, son frère « Hannz Dyetre Kromystol » vendait à Michel comte de Gruyère une dîme, des censes et une maison, à Corbières, pour 500 florins de Savoye (*M.D.S.R.*, t. XXIII, p. 695).

² Le mot est vraisemblablement trop fort, puisque l'épithète d'apostat n'est pas d'un contemporain. L'annotateur savait seulement que le chanoine avait quitté l'Eglise et imagina les motifs (Cf. NÆF, *La conquête*, p. 118).

les motifs ignorés qui la déterminèrent, elle n'en dénotait pas moins une droiture d'esprit, une honnêteté foncière dignes d'un entier respect.

Le Manual du Conseil n'a pas enregistré les termes de la réponse de Mgr l'avoyer; mais le libellé de la propre confession de Krummenstoll indique, de par sa forme même, qu'on fut compréhensif. Il faut aller plus loin encore et affirmer que ce retour à la vie civile n'eut, avec l'abjuration, rien de commun. Preuve en soit l'accueil que devait lui faire la cité catholique.

Durant deux à trois années, il s'enveloppa de silence: il avait à s'initier à l'érudition d'égrèges les notaires fribourgeois, auxquels il se promettait d'appartenir. Un acte du 8 février 1549 le montre établi à Fribourg, mais dépouillé des qualificatifs ecclésiastiques de *messire* ou *dom* qu'il avait jusqu'alors revêtus. C'est « Anthoni Krummenstoll, fryer khünsten magister, burger zu Fryburg » (A. K., maître ès arts, bourgeois de Fribourg), qui vend, ce jour-là à Hans-Dietrich, « son cher frère », sa part et ses droits sur l'immeuble de la Couronne, et qui en retire la belle somme de 2000 livres¹. Antoine, qui songeait à s'établir, avait besoin d'argent liquide, que son frère lui procurait ainsi. Le 3 février 1550 enfin, il est officiellement agrégé par le Conseil au corps des notaires, avec une mention flatteuse que l'on peut traduire ainsi: « Monsieur Anthoine Krummenstoll, maître très savant de la faculté de Paris, a été nommé notaire public de notre ville de Fribourg ». En foi de quoi, Me Krummenstoll apposa sa signature et son sigle de notaire².

L'an suivant, il accédait au conseil des Deux-Cents, élu pour le quartier du Bourg, et comme il gagnait sa vie à la manière des officiers curiaux, le voici, en 1554, membre du Soixante, où il demeure jusqu'en 1558³.

¹ R. N. 153, f° 104 v°; 154, f° 56.

² La signature et le sigle de Krummenstoll sont apposés à la fin du procès-verbal du 3 février. La mention flatteuse a été ultérieurement ajoutée: « Magister ille doctissimus Parisiensis, dominus Anthonius Krummenstol factus est notarius publicus urbis nostrae Friburgensis » (R.M. 67).

³ *D.H.B.S.*, t. IV, p. 403; Amman, *Extraits des Besatzungsbücher* (A.E.F.), p. 55, 17. — Le 16 janvier 1552, Christophe et Petermann Krum-

Or, tandis que l'Etat doublait son territoire en y annexant la partie romande du comté de Gruyère que Berne lui abandonna, l'administration de ce pays fut confiée à l'ex-Révérénd seigneur. La désignation de Krummenstoll à cette fonction, et en ces occurrences, constitue le plus haut éloge que puisse mériter sa mémoire.

Le 2 décembre 1555, à l'église de Gruyère, le nouveau bailli, entouré d'une forte délégation des Petit et Grand Conseils de Fribourg, prêta serment devant « Dieu et ses saints », aux nobles, bourgeois et autres sujets de la « bandière » de Gruyère, jurant d'observer « leurs libertés, franchises et bonnes coutumes ». A

A photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored paper. The signature is written in a cursive, historical script. It reads "Antoni Krummenstoll" on the top line and "Landvogt Bi gruyères" on the bottom line. The ink is slightly faded and the paper shows some texture.

Signature d'Antoine II Krummenstoll,
bailli de Gruyère, dans une lettre du 8 octobre 1556
au gouvernement de Fribourg.

(Archives de l'Etat de Fribourg, correspondance baillivale.)

leur tour, les nouveaux sujets jurèrent, « à main levée, à Dieu et tous les saintz de paradis », de garder fidélité à MM. de Fribourg, d'obéir à leurs officiers et « d'avancer » le « prouffict et honneur » de leurs nouveaux maîtres. En foi de quoi, et sur rapport du dit

menstoll, fils de feu Hans, cédaient à Antoine, leur « chier cousin », la part des dîmes de Massonnens et Fellens (Ferlens) qu'ils tenaient de Hans, leur « chier grand père, en son vivant consellieur dud. Fribourg », au prix de 24 écus (R. N. 154, f° 220 v°). Les Archives d'Etat de Fribourg conservent sous le n° 190 un minutaire du notaire Antoine Krummenstoll. En première page, il est écrit: « Virorum cum probitate summa tum simplicitate probatorum contractus atque conventiones, Antonio Krummenstoll, artium liberalium magistro, Reipublicaeque Friburgensis patricio, viro consulari, necnon notario publico authore ». Les stipulations, qui vont de 1553 à 1571, sont peu nombreuses; il n'y en a aucune de juin 1555 à janvier 1559, époque où Krummenstoll était à Gruyère. (Communication de M^{lle} J. Niquille.)

bailli, l'Avoyer, Petit et Grand conseils délivrèrent aux Gruériens lettre scellée du sceau secret ¹.

Le petit curé, devenu grand seigneur, s'installa donc dans l'antique château des comtes et usa du mobilier d'apparat qu'y avait laissé Michel et qu'on y voit encore. Mais, ainsi que jadis à Rome, le proconsul devait revenir *ad urbem* pour continuer son *cursus honorum*. Sa gestion fut si bien appréciée qu'en 1558, on le porta au Petit Conseil, d'où l'on ne sortait qu'à la mort ². Le conseiller devint banneret du Bourg, de 1560 à 1563 ³; puis, en 1565, comme l'avait été tardivement son père, il fut préposé au trésor de l'Etat, gage suprême de confiance qui lui coûta ses dernières forces.

Un jour enfin, le secrétaire d'Etat coucha, sur le Manual, ces lignes en belles lettres latines ⁴:

¹ *M.D.S.R.*, t. XXIII, p. 340-342; t. XI, p. 497.

² Amman, p. 17. — Ce fut son cousin Peter Krummenstoll qui lui succéda à Gruyère (Cf. A. WEITZEL, *Répertoire général, A.S.H.F.*, t. X, p. 486). — Le 15 février 1555, selon la coutume, Antoine renouvelait ses droits bourgeoisiaux: « Der wollgeacht, ersam, wys, Antoni Krummenstoll, der zytt landtvogt zu Gryers, der hatt ouch sin burgrecht empfangen unnd dasselbig gesetzt unnd geschoben uff sinem haus an der Murttengasse gelegen » (L. B., vol. II, f° 132). — Le 22 du même mois, « Diettrich » faisait de même, « uff sinem hus der würtschafft zur kronen, vornen gegen der Rychengasse unnd hinden hinder Sant Niclus » (L. B., vol. II, f° 132 v°).

³ P. DE ZURICH, *Catalogue des avoyers...* (A.F., 1919), p. 260. — Le 7 avril 1564, Hans-Dietrich, puîné d'Antoine, faisait son testament, léguant à sa femme « Joni » fille de Nicolas Corasso, 200 livres et l'usufruit de ses vignes de Lutry. Il instituait pour héritiers ses trois frères Anthoine, Humbert et Wilhelm (R. N. 161, f° 52 v°). Le 17 juillet, sa veuve reconnaissait avoir reçu d'« Anthonin Krumenstoln, allten Venner unnd des Raths » ainsi que de ses deux autres beaux-frères, la somme de 400 livres, représentant la dot apportée à feu son époux (R.N. 194 f° 102 v°). — Relevons ici la mémoire d'Humbert qui s'assagit; en 1568, il entra même au Deux-Cents et en 1571 au Soixante où il resta jusqu'à sa mort, en 1578 (Amman, p. 144, 57). Ses indécidatesses passées lui barrèrent certainement l'accès du Petit conseil.

⁴ « Vff zinstag den 5 maii, aurora matutina, decessit e vivis vir senatorius raree virtutis et eruditionis eximiae et magister artium Anthonius Krummenstol fungens officio a thesauris a principio. — Epitaphium D. Ant. Krumenstolii: Singularis summaeque doctrinae et conditionis vir consularis et senatorius, liberalium artium magister Anthonius Krumenstol

« Le mardi 5 mai 1573, à l'aube, décéda le sénateur Anthoine Krummenstoll, maître ès arts, homme d'une rare vertu et d'une érudition profonde, lequel exerçait l'office de trésorier de la Seigneurie.

Épitaphe du Seigneur Antoine Krummenstoll:

Le consul et sénateur Antoine Krummenstoll, homme d'excellente doctrine et condition, maître ès arts libéraux, jadis bailli du comté de Gruyère, puis trésorier et membre des conseils secrets de Fribourg, avait été frappé, il y a quelques jours, d'apoplexie, alors qu'il venait de traiter au Sénat d'une cause matrimoniale. Privé de l'usage de la parole, il dut en hâte regagner son domicile, et, ce matin, à l'aube, s'endormit en Christ, à la douleur extrême du Sénat et de la population entière, au très grand dommage de la République qu'il servit, plusieurs années, avec tant de distinction. Que le Dieu Tout puissant contemple d'un œil miséricordieux son âme et la fasse participer à la béatitude de ses anges. »

* * *

De la vie privée du premier bailli de Gruyère, qui avait été l'un des ultimes chanoines de Genève, on sait peu de choses. Un passage du Missival indique pourtant que, le 26 octobre 1570, l'Avoyer et Conseil écrivirent à « Monsieur de Villarselz, gouverneur général de Son Altesse en son pays d'Oste », ainsi qu'à « Mons^r de Cavors, chevalier de l'ordre de Son Altesse à Thurin », au sujet d'un jeune Antoine, auquel, pour nous y reconnaître, nous donnerons le numéro III. Ces deux lettres contiennent les principaux renseignements connus de nous sur la famille du chanoine devenu homme d'Etat.

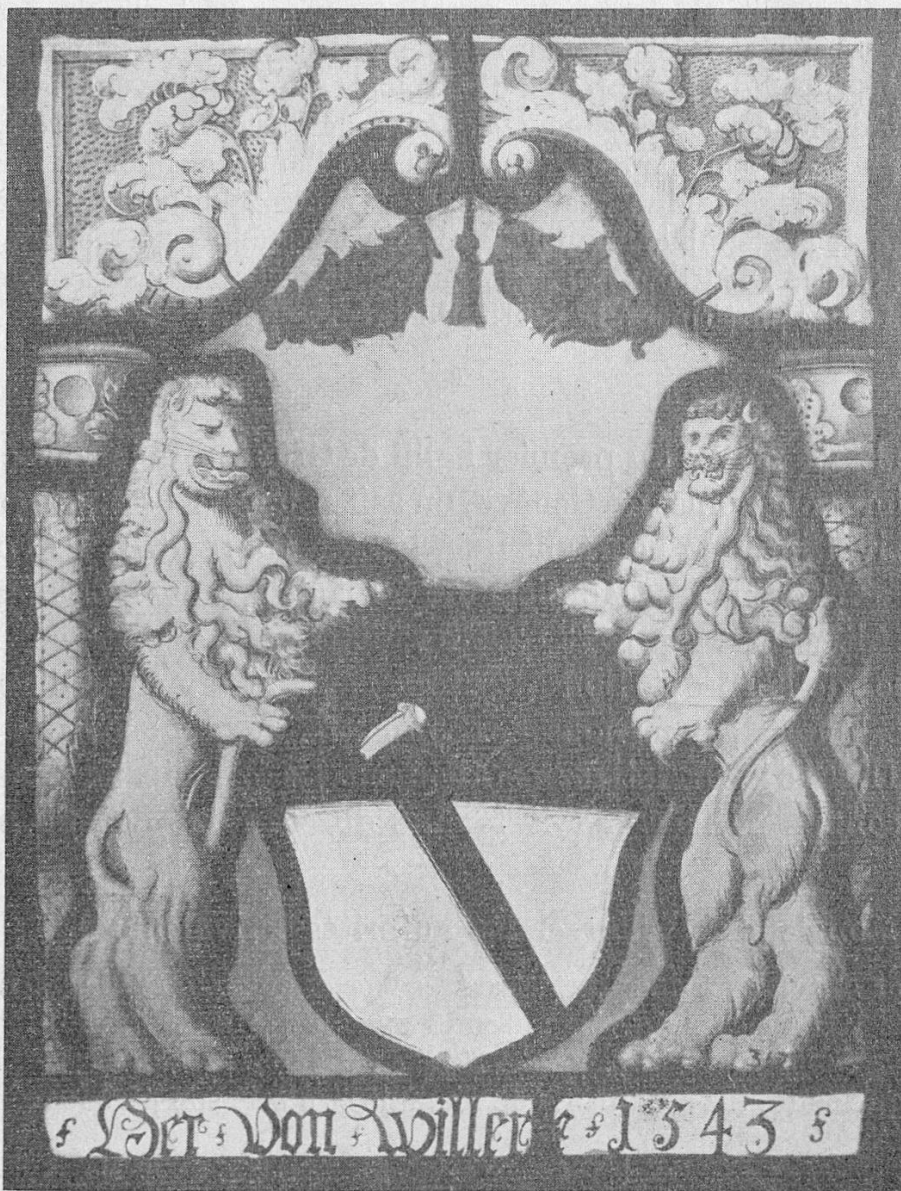
A Monsieur de Villarsel, les autorités écrivaient:

« Par la remontrance de notre trèscher et amé conseiller et boursier Anthoine Krumenstoll, avons entendu avec la [= avec quelle] faveur et charité qu'avez user envers son filz Anthoine, estudiant à Thurin... Pource que sond. filz est surpris de maladie et a prié son père le reprendre

olim tetrarcha in Comitatu Grueriensi, nunc a thesauris et intimis consiliis urbis Friburgensis, cum in senatu de quodam matrimonio causam ageret, ante quosdam dies, apoplexia tactus et eo morbo voce et loquela privatus ita ut festinanter domum redire coactus, hodie hora matutina circa auroram maximo cum senatus tum populi maerore et luctu et cum damno Reipublice cui pfeuit per annos aliquos bene beateque suis officiis functus in Cristo obdormivit. Deus optimus maximus animam eius oculis misericordiae intueatur et angelorum beatitudinis consortem faciat. » (R. M. 107.)

à lui, espérant que ce luy servira de relief¹ et guérison, nous lui avons accordé le présent porteur, notre messagier, pour le conduire. »

M. de Villarsel était enfin prié de donner au jeune homme « tous actes nécessaires », et, par ses « lettres de faveur, impétrer...



Vitrail aux armes du sire de Villarsel, Charles de Challant, (d'argent au chef de gueules, à la bande de sable enfilant un anneau d'or au chaton d'argent, brochante sur le tout), conservé au château de Gruyère.

de Mons^r de Cavors... son congé, avecque merciement du bon traictement qu'il luy a fait ».

¹ Du bas latin *relevamen*, consolation; d'où, relèvement (sous-entendu: de maladie).

La lettre à M. de Cavors nous apporte quelques détails de plus ¹ :

« Nostre trèscher conseillier et trésorier Anthoine Krumenstol nous a tout au long faict entendre le bien, honneur et paternelle affection qu'avez par effet démontrée à son filz Anthoine, du temps qu'il a demeuré auprès de vous et en votre protection à Thurin, tant à sa bonne santé que en la débilité qui l'a surpris... Au demeurant, depuis que, par la permission divine, il est tombé en maladie, [nous avons] dépêché, par conseil de ses parents, notre messaiger, présent porteur, par devers vous, pour conduyre et ramener sond. filz en sa maison et partie ², espérant que, par le changement d'air et singulière ayde de Dieu, il retrouvera en bref sa guérison et santé. » Nous vous prions donc de lui accorder « son congé et le comettre aud. notre messaiger, s'il est possible qu'il puisse endurer le chevauché ³... »

Antoine faisait donc à Turin des études de droit. La protection dont l'honorait M. de Villarsel s'explique de bien des manières ; d'abord, ce grand personnage était un des très puissants vassaux de Leurs Magnifiques Seigneurs. Charles de Challant, son père, avait dû, en effet, reconnaître, lors de la conquête du Pays de Vaud, la suzeraineté de Fribourg sur ses seigneuries de Villarselle-Gibloux, de Tornay-le-Grand et de Billens ⁴. Claude, qui était aussi seigneur de Saint-Vincent, en avait hérité et devait poursuivre brillamment la fortune, puisqu'il fut lieutenant-général et gouverneur du duché d'Aoste. A cet apanage héréditaire, M. de Savoie devait ajouter le gouvernement d'Ivrée, du Canavais et du comté de Nice. Chambellan, grand-maître du palais, grand écuyer du duc Charles-Emmanuel, M. de Villarsel mourut chevalier de l'Ordre du Collier, en 1590 ⁵.

De plus, ce personnage, que Fribourg entourait d'égards, avait du sang gruérien. Françoise, sa mère, était la propre fille du comte

¹ Ces deux lettres se trouvent au Missivenbuch 24, f^o 3 et v^o ; nous en devons l'aimable communication à notre collègue, M. le comte de Zurich, auquel nous exprimons ici nos très vifs remerciements.

² Le mot semble un *lapsus* pour patrie ; le mot partie, qui, au XVI^e siècle, a parfois le sens d'épouse, ne paraît pas convenir. Aurait-il eu à Fribourg celui de famille ? Nous l'ignorons.

³ L'original ne portant naturellement point d'accents, nous ne sommes pas en mesure de dire si l'on prononçait à Fribourg *chevauche* ou *chevauché*.

⁴ *D.H.B.S.*, t. VII, p. 131, art. Villarsel.

⁵ Cf. F.-Th. DUBOIS, *Les chevaliers de l'Annonciade du Pays de Vaud*, *A.H.S.*, 1911, p. 186. — Cf. aussi *D.H.B.S.*, t. II, p. 467.

Jean II de Gruyère et de Marguerite de Vergy, en sorte qu'il se trouvait avoir pour oncle le comte Michel, dernier de sa dynastie. Au château de Gruyère, il avait passé certainement quelques beaux jours d'enfance, et le vitrail daté de 1543, qui ornait les lieux où il vient d'être remplacé, rappelle encore l'alliance de Charles, comte de Challant, avec Françoise de Gruyère, ses parents¹.

M. de Villarsel, neveu du dernier dynaste, n'avait pu faire mieux que de recommander le fils du premier bailli à M. de Cavour, lequel appartenait à la Maison régnante. Bernardin de Savoie, comte de Raconis et de Pancalieri, seigneur de Cavour et chevalier de l'Annonciade², daigna prendre Antoine III à son service, en qualité d'écuyer ou de secrétaire — ce qui, pour lors, se confondait souvent.

La plus attentive sollicitude entourait donc l'adolescent ; de la part, surtout, de son père et de sa mère, qu'il possédait encore, puisqu'un courrier exprès de la République lui avait été dépêché « par conseil de ses parents ». Le jeune malade — il pouvait avoir de dix-huit à vingt ans — supporta la chevauchée et se rétablit, grâce à Dieu et au changement d'air.

Or, il avait un frère aîné et un frère cadet. Leur mère était-elle décédée quand mourut leur père ? Il semble bien, si elle lui survécut, que ce ne fut pas de longtemps. Car, le 31 mai 1575, sans faire mention d'elle, les trois frères se partageaient la succession paternelle : « Frantz » est nommé le premier, puis « Anthoni », et enfin « Hans », représenté par son tuteur « Steffan Tevo »³.

Que devinrent-ils ? François et Antoine prirent leur essor en même temps ; mais François fut dirigé sur Fribourg-en-Brisgau, afin d'y suivre les cours de l'université qu'avait fréquentée son

¹ Cf. DUBOIS, *op. cit.*, p. 187. — Le vitrail, naguère au Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg, a été posé aux fenêtres de la chambre dite du comte, par les soins de M. le conservateur Henri Broillet, en 1939, à la suite du rachat du château par l'Etat. — Cf. chanoine N. PEISSARD, *Musée d'Art et d'Histoire, Fribourg ; Catalogue des vitraux armoriés exposés dans les galeries*, Fribourg, 1927, p. 4.

² Cf. A. de FORAS, *Armorial et nobiliaire de Savoie*, t. I, p. 418, n° 41 (art. Chevaliers de l'ordre du collier de Savoie) ; t. V, p. 450, XX, n° 5 (art. Maison de Savoie).

³ R. N. 159, f° 91 v°.

père. Le 10 septembre 1570, il était compté au nombre des étudiants réguliers ¹.

La différence d'âge avec son frère Antoine ne devait pas être grande, car tous deux entrèrent ensemble, l'année 1577, au conseil des Deux-Cents, premier échelon des honneurs; François y était député pour le quartier du Bourg, où avait habité sa famille, et Antoine pour celui des Places ². Maître du poids de 1583 à 1586 (Wagmeister), François devint bailli de Bulle en 1586 et le resta jusqu'en 1589 ³. Son mariage avec Anne Frytag eut lieu, peut-être, durant qu'il occupait ce poste, et le 16 janvier 1589, la coseigneurie de Mézières lui revint de ce chef. On perd désormais ses traces, et il dut mourir peu après; le 1^{er} juillet 1591, en effet, Peter Gurnel et Guillaume (Wilhelm) Krummenstoll acquéraient sa part du domaine ⁴. François laissait un fils, un autre Guillaume, qui devint procureur général des Prémontrés en 1641 ⁵.

Antoine III fut conseiller au Soixante de 1581 à 1582, puis sénateur, de 1582 à sa mort, qui le frappa l'année 1588 ⁶. Cette carrière rapide est une preuve de son intelligence; on en conserve une de plus dans ce fait: il fut le premier titulaire d'un poste créé en 1583, celui de « général », c'est-à-dire de préposé aux plans édilitaires et aux fortifications ⁷.

Quant au troisième fils de l'ex-chanoine, le jeune Hans, encore sous tutelle l'an 1575, il expira en 1577, confiant à son confesseur ses dernières volontés ⁸.

¹ BÜCHI, *op. cit.*, p. 138.

² Amman, p. 147, 474.

³ WEITZEL, *op. cit.*, p. 537.

⁴ JOS. SCHNEUWLY, *Les seigneurs de Mézières, A.S.H.F.*, t. V, p. 331-332. Wilhelm, frère très cadet d'Antoine II, fit honneur aux siens. Le 26 mai 1553, il demande au Conseil l'autorisation d'ouvrir une école, ce qui lui est accordé (R.M. 70). Dès 1557, il accède au Deux-Cents, en 1565 au Soixante. Il devient banneret du Bourg en 1578 et fait partie du Petit Conseil de 1580 à sa mort, survenue le 12 mars 1609; il avait revêtu la charge de « Kirchmeyer » (1573) et de « Grosszolner » (1588-1591, 1608). Cf. P. DE ZÜRICH, *op. cit.*, p. 260; Amman, p. 140, 56, 18, 429, 486.

⁵ D.H.B.S., t. IV, p. 403.

⁶ Amman, p. 59, 18.

⁷ R. M. 125, au 28 février 1583.

⁸ « Anthoni Krumenstoll. Diewyl syn bruder Hanns sâlig hievor ein

* * *

Telle fut la destinée des fils d'Antoine II et d'une épouse dont le nom jusqu'ici ne s'est pas retrouvé¹. Du moins, peut-on être certain que, durant les soirs passés sous l'ample manteau des cheminées, le premier bailli de Gruyère eut la compagnie aimable d'une baillive qui venait de coucher ses deux aînés.

Et s'il faut une conclusion à la biographie de celui qui fut l'homme des exceptions, elle s'impose aussitôt. L'adolescent, orienté vers l'état ecclésiastique par les convictions du chancelier son père, et, il faut le dire aussi, par les intérêts familiaux, en était sorti pour le plus grand honneur de sa conscience. Ne se sentant pas appelé, il avait eu le courage de renoncer à ses nombreuses dignités et de recommencer sa vie sur des bases nouvelles, incertain de ce qu'il y pourrait construire. Sa valeur, et sa valeur seule, lui permit, avec l'aide de Dieu — comme il n'eût pas manqué de le proclamer lui-même —, de servir dignement sa patrie.

testament unnd übergebnuss sollgmacht, unnd aber hernach dasselbig am todbeth widerrufft soll haben, begert er das man bewillige das der bychtvatter sich erlüttern sölle des jenigen halb so Hanns sälig nach dem testament usserhalb der bycht geredt mag haben. Ist abgerathen das er sym bruder Frantzen, dem bychtvatter unnd allen denen so er vermeint etwas wüssens davon zehaben, tag für myn herren gebe, solchs an sye zedingen und zu hören, was Frantz darzu reden welle ». (R.M., 114; 31 mai 1577).

¹ « Deux mauvaises généalogies Krummenstoll dressées par Daguët lui donnent pour conjointe l'une Annili Mentenberg, l'autre Michelle Reynaud. Ces deux renseignements sont faux » a bien voulu nous apprendre M^{lle} Niquille. « La première était la femme de Guillaume, la deuxième d'Antoine III. »

N.B. — Nous devons la reproduction du sceau Krummenstoll et de la signature d'Antoine II aux recherches de M^{lle} Jeanne Niquille et de M. Joseph Fragnière, nos obligeants collègues de la Société d'histoire.
